



Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations séance du 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 20/09/22 – 02	Objet : Projet de réhabilitation du centre voile de Saint-Cyprien – Validation du budget travaux avant réception des offres.
---	--

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY.

Suppléants présents : Madeleine GARCIA-VIDAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Thierry VOISIN ayant donné procuration à Jean ROQUE.

Absents : Mathias BLANC, Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Françoise CHATARD, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Maya LESNE, Françoise ORTEGA.

Titulaires absents ayant donné procuration : Antoine PARRA ayant donné procuration à Georges GUARDIA.

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Valérie FRANCO, Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES.

Le Président,

Rappelle que par délibération n°08/04/21-12 du 08 avril 2021, le Comité Syndical de l'UDSIS a décidé d'approuver, le mandat de pilotage pour la réhabilitation du centre de voile de Saint-Cyprien, délégué à la SPL Pyrénées Orientales Aménagement, ainsi que le préprogramme de l'opération.

Cette approbation permettant en suivant :

- par délibération n°08/04/21-13 du 08 avril 2021, le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre désignant les candidats appelés à remettre une offre dans le cadre d'une procédure avec négociation.
- par délibération n°09/06/21-07 du 09 juin 2021, le choix de l'équipe lauréate.

Précise que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'architectes Cousy Architecture installé à Toulouse, lauréat de la procédure avec négociation.

Indique que l'enveloppe globale financière prévisionnelle du projet à ce stade a été approuvée au montant de **9 600 000 € TTC** comprenant l'enveloppe du programme (9 220 000 € TTC) et les honoraires du mandataire (457 800 € TTC).

Le Comité technique a validé en date du :

- 20 janvier 2022, la phase Esquisse avec réserves pour un montant de travaux de **5 508 500 € HT**.

- 18 mars 2022, la phase Avant-Projet Sommaire (APS) avec réserves, pour un montant de travaux de **5 098 120 € HT**.
- 10 mai 2022, la phase Avant-Projet Définitif (APD), pour un montant de travaux de **5 156 215 € HT**.

Rajoute qu'en phase PRO, le projet a évolué entraînant des surcoûts par rapport à l'Avant-Projet Définitif :

- Intégration lot parois et groupes froids (cuisine) : 63 000 € HT
- Gestion Technique Centralisée (GTC) : 25 000 € HT
- Mise au point technique et actualisation : 66 785 € HT

Précise qu'en date du 29/07/2022, la phase PRO DCE a été validée avec réserves (cf Dossier de validation PRO DCE), pour un montant de **5 311 000 € HT** intégrant les surcoûts.

---/---/---

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver le budget travaux avant réception des offres à **5 311 000 € HT**.

Considérant que le montant des travaux estimé en phase PRO DCE permet de rester dans la limite du budget de l'opération validé au programme initial.

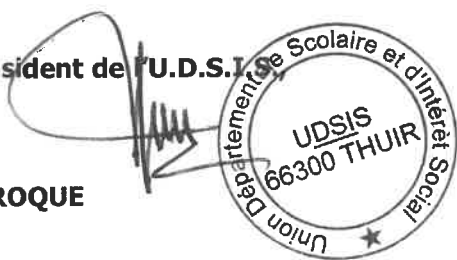
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE de :

- **Valider** l'augmentation du budget travaux ;
- **Approuver** le coût prévisionnel des travaux Phase PRO à la somme de **5 311 000 € HT** (hors actualisation).

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'**U.D.S.I.S.**

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
29 SEP. 2022
COURRIER